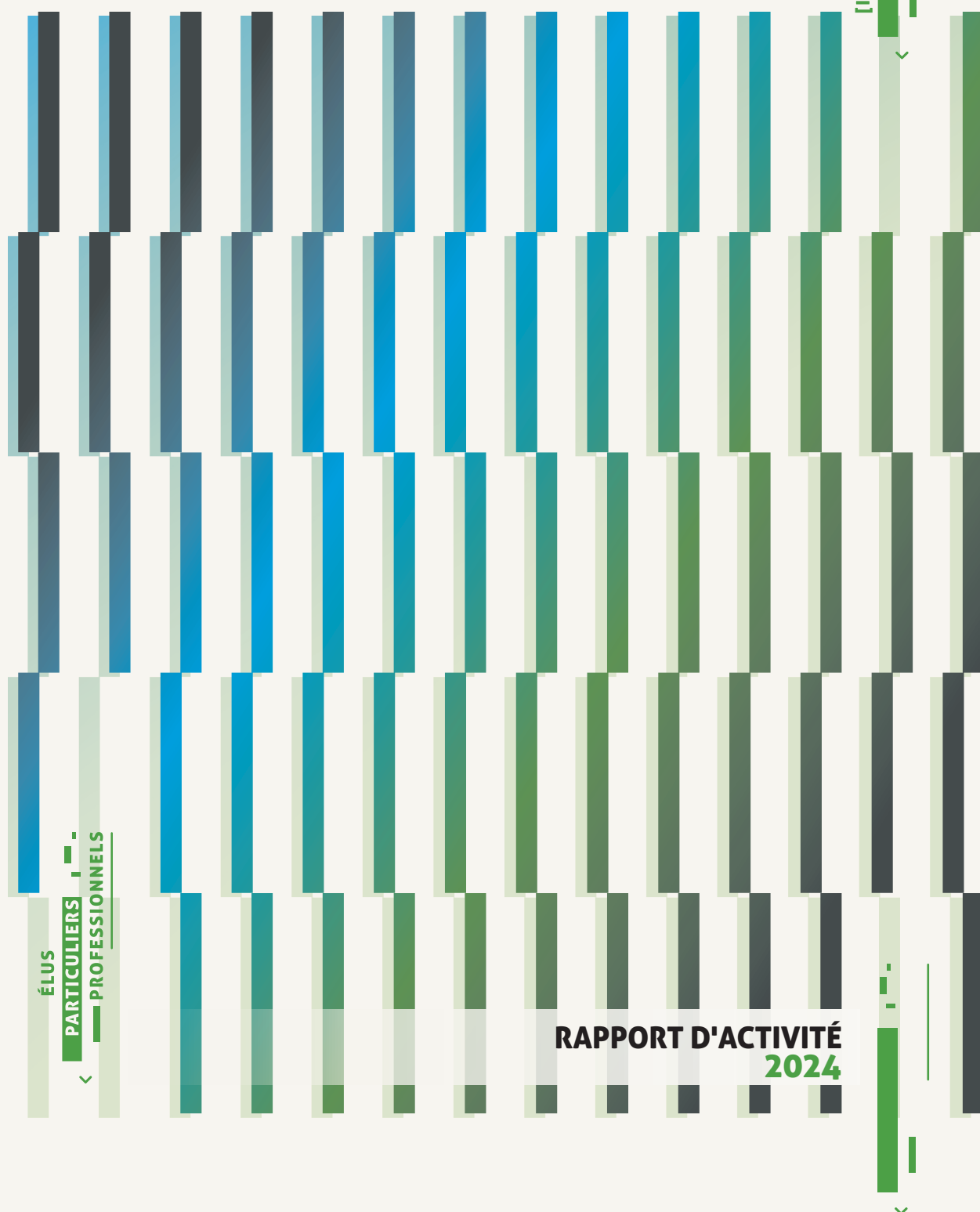


40

Landes

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



ÉDITO

Face aux défis climatiques, sociaux et économiques qui marquent notre époque, la résilience territoriale s'impose comme une nécessité. Nos villes et nos villages doivent s'adapter pour mieux anticiper les crises et préserver leur qualité de vie. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Landes (CAUE 40) s'engage pleinement dans cet accompagnement, en offrant expertise et conseil aux collectivités, aux professionnels et aux habitants.

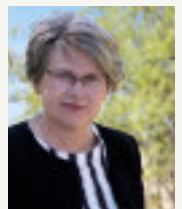
La résilience territoriale implique une approche globale et intégrée. Elle permet l'adaptation au changement climatique, la sécurisation des ressources (préservation de l'eau, des sols et de la biodiversité), l'autonomie énergétique et la cohésion sociale. Il s'agit donc de concevoir des aménagements respectueux des ressources locales, de favoriser des solutions durables en matière d'habitat, de mobilité et d'urbanisme, et de renforcer la participation citoyenne dans la construction des projets. Dans un département comme les Landes, où l'identité paysagère est particulièrement forte et les risques naturels bien présents (tempêtes, incendies, montée des eaux), ces défis trouvent une résonance particulière.

Notre rôle au CAUE est d'accompagner cette transformation avec pédagogie et innovation. Nos missions fondamentales – sensibiliser, conseiller et informer – nous placent au cœur des dynamiques d'aménagement du territoire. Nous aidons à penser un urbanisme plus sobre et plus inclusif, à préserver la biodiversité, à favoriser des matériaux et des techniques de construction adaptés aux enjeux environnementaux.

Ensemble, élus, professionnels et citoyens, nous avons la responsabilité d'imaginer des territoires plus résilients, capables de se réinventer face aux défis de demain. Le CAUE des Landes est à vos côtés pour relever ce défi.

Dominique DEGOS

Présidente du CAUE des Landes, Conseillère départementale





LOCAUX DU CAUE À MONT-DE-MARSAN

SOMMAIRE

CHIFFRES-CLÉS	6
L'ASSOCIATION	8
ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS	12
CONSEILLER LES PARTICULIERS	24
SENSIBILISER LES PUBLICS	28
AGENDA 2025	34

Directrice de la publication : Dominique Degos | Présidente du CAUE 40
Maquette graphique d'après Juliette Amate | Obologo.com
Impression : Sodal Imprimeur(s) | 500 exemplaires | Avril 2025
Photographies et illustrations © CAUE 40 sauf page 30 © FNCAUE

CHIFFRES-CLÉS

FAITS MARQUANTS 2024

BILAN FINANCIER

Les comptes 2024 présentent des recettes de 727 379 € et des dépenses de 1 060 079 € soit un résultat d'exercice de -332 700 €.

RECETTES

- La principale ressource est la **taxe d'aménagement**. Le montant de la taxe en 2024 s'est limité à 630 979 € (forte baisse comparée à 2023, -46 % environ). La crise que connaît le secteur de la construction et le changement de recouvrement de la taxe d'aménagement expliquent cette baisse.
- Le montant des **contributions financières** (communes adhérentes et subventions) est de 24 403 €. Ce montant est également en baisse. Cela est dû à la diminution des conseils « prolongés » auprès des collectivités.
- Le montant des **cotisations** est stable. Il s'élève à 30 000 € pour 228 adhérents.
- Le montant de la **redevance de l'EPFL** est de 17 699 € (stable par rapport à 2023).
- Les **autres produits** sont de 24 298 € (ventes d'ouvrages, produits financiers, reprise de provision sur l'indemnité de départ en retraite et transferts de charge).

DÉPENSES

- Le principal poste de dépenses concerne les charges de personnel. Elles sont en légère augmentation (l'équipe permanente s'étant dotée fin 2023 d'une chargée de l'action culturelle et de la communication). Elles représentent 688 971 €.
- Le montant des **achats divers** est de 49 492 €.
 - Les **services extérieurs** s'élèvent à 230 243 €.
 - Le montant des **impôts et taxes** est de 33 667 € pour l'année 2024.
 - Les **dotations aux amortissements** sont de 55 662 €.
 - Le montant des **autres charges** est de 2 044 €. Elles comprennent des charges financières, des produits exceptionnels et l'impôt sur les placements.

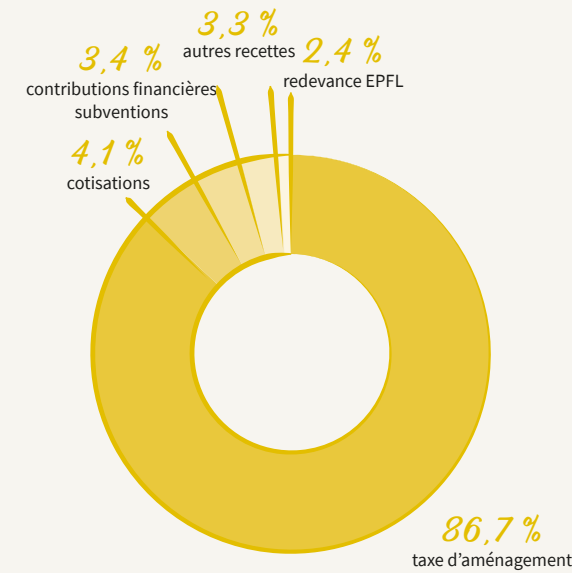
BILAN DE L'ACTIVITÉ

- L'accompagnement des collectivités et la participation aux instances partenariales sont en forte diminution : 29 % de l'activité globale.
- De même, le conseil aux particuliers ne représente que 14 % de l'activité.
- Les actions culturelles afin de sensibiliser les publics sont en revanche en forte augmentation : 43 % de l'activité globale.
- Le travail de fond sur la connaissance des territoires et l'information augmentent légèrement : 14 % de l'activité globale.

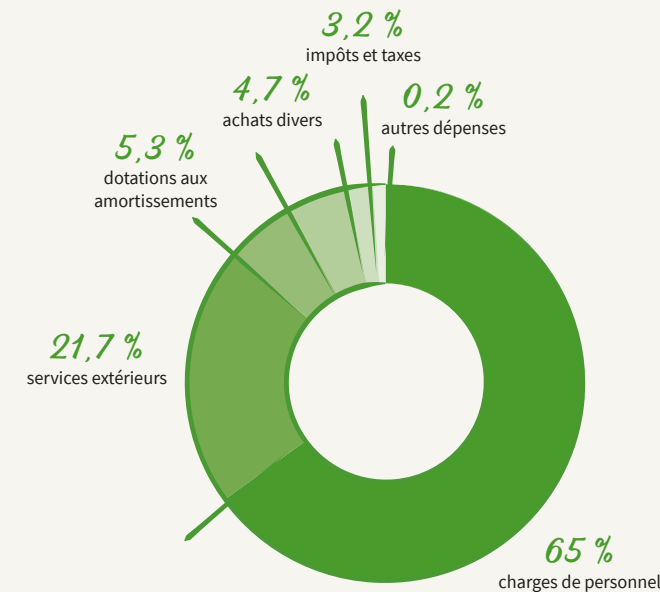


11 collaborateurs
soit 9,10 ETP

43 %
de l'activité dédiés au conseil
57 %
à des missions de connaissance d'information
et de sensibilisation



-44 %
recettes en baisse par rapport à 2023



+15 %
dépenses en hausse
(développement d'actions de sensibilisation et lancement de l'étude sur les formes urbaines)

« LE CAUE EST UNE ASSOCIATION CRÉÉE PAR LA LOI SUR L'ARCHITECTURE DE 1977 QUI DISPOSE DE STATUTS TYPES, APPLICABLES À TOUS, DÉFINIS PAR DÉCRET DU 9 FÉVRIER 1978. POUR CE QUI N'EST PAS SPÉCIFIÉ DANS CES DEUX TEXTES, IL CONVIENT DE SE RÉFÉRER AU CADRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION LOI DE 1901. »

CAUE Missions et fonctionnement - Cahier pratique *Le Moniteur*, 2013



L'ASSOCIATION

EN 2024

Le CAUE, outil de médiation culturelle et technique, accompagne la transition écologique dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises au siège du CAUE à Mont-de-Marsan : le 15 février, le 14 mars et le 28 novembre.

L'assemblée générale a eu lieu le 16 mai.

L'année a été marquée par le changement des représentants de l'Ordre des architectes, de la CAPEB et du personnel.

Représentants désignés par le Conseil départemental

Dominique Degos, présidente du CAUE, conseillère départementale

Jean-Marc Lespade, vice-président et trésorier du CAUE, conseiller départemental

Elisabeth Etcheverria, maire de Bias

Patricia Loubère, maire de Meilhan

François Hubert, maire de Roquefort

Philippe Sartre, maire de Garein

Représentants de l'État (membres de droit)

Maïté Denavit, architecte des bâtiments de France

Nadine Chevassus, directrice départementale des Territoires et de la Mer

Bruno Brevet, directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale

Représentants des professions concernées

Kevin Simon, remplacé par **Rémi Lassauvetat**, architecte DPLG

Lesya Kosmina, architecte DPLG

Laurent Gaubert, géomètre-expert

Jean-Luc Tachon, remplacé par **Sébastien Etchebarne**, CAPEB des Landes

Membres élus par l'assemblée générale

Gilles Couture, maire de Geaune

Vincent Darthos, maire d'Aubagnan

Dominique Urolatégui, maire de Pontonx-sur-l'Adour

Marc de Valicourt, maire de Laglorieuse

David Barbut, vice-président de la Chambre de métiers et de l'artisanat

Benoît Vidal, maire de Clermont

Représentants des personnes qualifiées

Olivier Gondran, fonctionnaire d'État à la retraite

Jean Mortier, délégué départemental pour la Fondation du patrimoine

Membres avec voix consultatives

Bertrand Jacquier, remplacé par **Hilcer Castro**, représentant-e du personnel du CAUE

Philippe Larrazet, directeur du CAUE

Membres invités

Tristan Brisard, architecte-conseil de l'État

Christine Roblez, directrice du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Société In Extenso, commissaire aux comptes du CAUE



L'ÉQUIPE DEVANT LES LOCAUX DU CAUE

L'ÉQUIPE

Le CAUE 40 se compose d'une équipe pluridisciplinaire au service des communes du département, intervenant gratuitement pour toutes questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Au 31 décembre 2024, l'équipe permanente était constituée de :

Philippe Larrazet, directeur

Laure Bordenave, assistante administrative

Muriel Patole, assistante de gestion

Claire Arnould, documentaliste

Charline Gazeau, chargée de l'action culturelle et de la communication

Hilcer Castro, Gabriel Cheyrou, Agnès Rangassamy et Lauriane Tarascou, architectes-conseiller-ère-s

Bertrand Jacquier, chargé de mission paysage et environnement

Claire Cazarrès, chargée de mission dynamiques territoriales, urbanisme et identités

UN SERVICE PUBLIC PARTENARIAL

Par son statut, le CAUE occupe une place singulière parmi les acteurs de l'aménagement. Il n'est ni un service technique chargé du suivi opérationnel des projets, ni un maître d'œuvre. Il joue un rôle de conseil aux maîtres d'ouvrage en proposant un cadrage préalable des projets de construction et d'aménagement, qu'ils soient publics ou privés.

Acteur culturel, le CAUE met en réseau, révèle et valorise le patrimoine bâti et paysager. Il agit pour l'innovation architecturale et pour le renouvellement des formes urbaines. Il s'attache aux besoins de pédagogie, de concertation et de médiation qui entourent la prise de décision en matière d'aménagement. Étroitement articulé à l'ingénierie publique de proximité, le CAUE accompagne les collectivités territoriales dans les processus de projets.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'activité du CAUE 40 se structure autour des orientations suivantes :

- constituer un espace de référence en matière de qualité urbaine et architecturale ;
- favoriser l'innovation, notamment pour faire émerger des formes urbaines et des procédés constructifs nouveaux, adaptés aux défis environnementaux, recevables au plan social, économique et culturel ;
- consolider les coopérations et partenariats existants.

Concrètement, le CAUE propose aux maîtres d'ouvrage publics un accompagnement en amont de leurs projets, en complémentarité avec les autres intervenants départementaux. Il développe un programme d'actions en faveur d'une construction et d'un urbanisme durables, avec la volonté de nourrir le renouvellement des modèles locaux d'habitat individuel. Il adapte ses permanences de conseil architectural et ses moyens d'information afin de répondre au mieux aux besoins des particuliers.

LE RÉSEAU DU CAUE



Le CAUE des Landes adhère à la Fédération nationale (FNCAUE), comme 92 CAUE de la métropole et de l'outre-mer. Pour le réseau des CAUE, la fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire et des activités. Elle assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE, développe des partenariats au niveau national.



Le CAUE 40 est aussi membre de l'Union régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine (URCAUE). Au fil de l'année, les présidents, les directeurs et les équipes ont pu échanger sur les savoir-faire et activités de chacun.

L'URCAUE de Nouvelle-Aquitaine a pour objet :

- la représentation auprès des institutions et des acteurs régionaux ;
- la coordination des actions de formation des personnels et des échanges techniques entre les CAUE de Nouvelle-Aquitaine ;
- la conduite d'opérations spécifiques d'intérêt régional ;
- la communication, sensibilisation, formation.

LES 228 ADHÉRENTS

222 COMMUNES

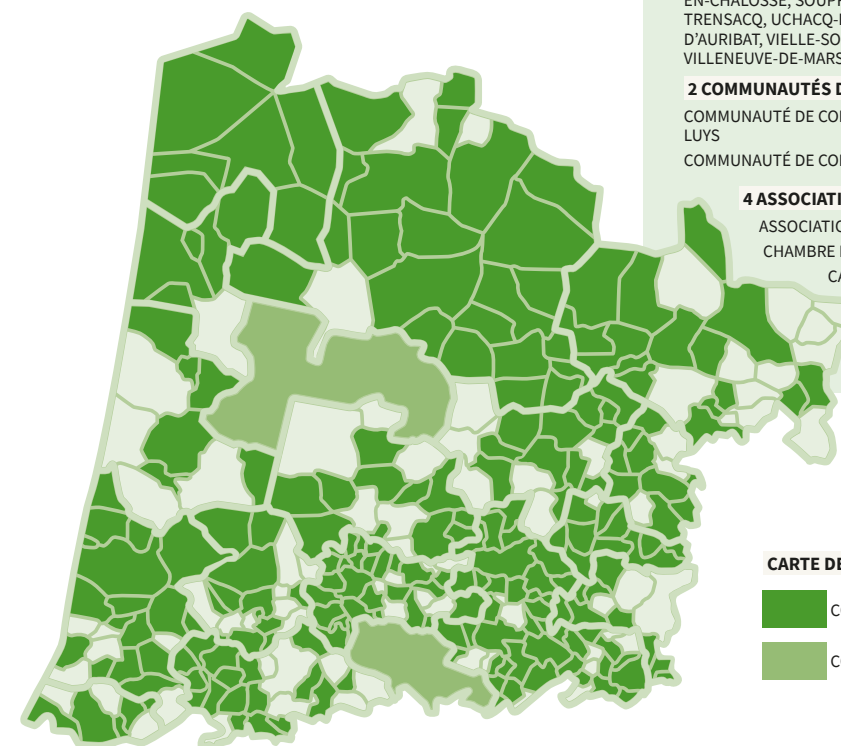
ANGOUMÉ, ARBOUCAVE, ARUE, AUBAGNAN, AUDIGNON, AUDON, AUREILHAN, AURICE, AZUR, BAHUS-SOUBIRAN, BANOS, BASCONS, BAS-MAUCO, BATS, BÉLHADE, BÉLIS, BÉLUS, BÉNESSE-LÈS-DAX, BERGOUÉY, BETBEZER, BEYLONGUE, BIARROTTE, BIAS, BIAUDOS, BISCARROSSE, BORDÈRES-ET-LAMENSANS, BOSTENS, BOURDALAT, BRETAGNE-DE-MARSAN, BROCAS, BUANES, CACHEN, CAGNOTTE, CALLEN, CAMPET-ET-LAMOLÈRE, CANDRESSE, CANENX-ET-RÉAUT, CAPBRETON, CARCÈS-SAINTE-CROIX, CARCEN-PONSON, CASSEN, CASTANDET, CASTELNAU-TURSAN, CASTELNER, CAUNA, CAUNEILLE, CAUPENNE, CAZALIS, CAZÈRES-SUR-L'ADOUR, CÈRE, CLASSUN, CLÈDES, CLERMONT, COMMENSACQ, COUDURES, DAX, DOAZIT, ESCALANS, ESCOURCE, EYRES-MONCUBE, GABARRET, GAILLÈRES, GAMARDE-LES-BAINS, GAREIN, GARREY, GASTES, GEAUDE, GIBRET, GOOS, GOUSSE, GOURBERA, GRENADE-SUR-L'ADOUR, HABAS, HAGETMAU, HAURIET, HAUT-MAUCO, HERM, HEUGAS, HINX, HONTANX, HORSARRIEU, LABASTIDE-D'ARMAGNAC, LABOUEHYRE, LABRIT, LACAJUNTE, LACQUY, LACRABE, LAGLORIEUSE, LAHOSSE, LALUQUE, LAMOTHE, LARRIVIÈRE, LATRILLE, LAURÈDE, LAURET, LE LEUY, LENCOUACQ, LE SEN, LESGOR, LÉVIGNACQ, LE VIGNAU, LINXE, LIPOSTHEY, LOSSE, LOUER, LUCBARDEZ-ET-BARGUES, LUÉ, LUGLON, LUSSAGNET, LUXEY, MAGESCQ, MAILLAS, MAILLÈRES, MANO, MANT, MAURIES, MAURRIN, MAZEROLLES, MÈES, MEILHAN, MESSANGES, MIMBASTE, MIMIZAN, MIRAMONT-SENSACQ, MISSON, MOLIETS-ET-MAË, MONSÉGUR, MONTAUT, MONT-DE-MARSAN, MONTÉGUT, MONTFORT-EN-CHALOSSE, MONTGAILLARD, MONTSOUE, MORGANX, MOUSCARDÈS, MUGRON, OEYREGAVE, ONARD, ORIST, ORTHEVIELLE, ORX, OZOURT, PARENTIS-EN-BORN, PERQUIE, PEYRE, PEY, PEYREHORADE, PIMBO, PISSOS, PONTENX-LES-FORGES, PONTONX-SUR-L'ADOUR, PORT-DE-LANNE, POUDENX, POUYDESSEUX, POYANNE, POYARTIN, PRÉCHACQ-LES-BAINS, PUJO-LE-PLAN, RENUNG, RETJONS, ROQUEFORT, SABRES, SAINT-AUBIN, SAINT-AVIT, SAINT-BARTHÉLÉMY, SAINT-CRICQ-CHALOSSE, SAINT-CRICQ-DU-GAVE, SAINT-CRICQ-VILLENEUVE, SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT, SAINT-GOR, SAINT-JEAN-DE-LIER, SAINT-JEAN-DE-MARSACQ, SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC, SAINT-JULIEN-EN-BORN, SAINT-LON-LES-MINES, SAINT-LOUBOUER, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-MARTIN-DE-HINX, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, SAINT-MAURICE-SUR-ADOUR, SAINT-MICHEL-ESCALUS, SAINT-PANDELON, SAINT-PAUL-EN-BORN, SAINT-PAUL-LÈS-DAX, SAINT-PERDON, SAINT-SEVER, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, SAINTE-EULALIE-EN-BORN, SAINTE-FOY, SAMADET, SANGUINET, SARBAZAN, SARRON, SAUBION, SAUBRIGUES, SAUBUSSE, SAUGNAC-ET-CAMBRAN, SAUGNAC-ET-MURET, SEIGNOSSE, SERRES-GASTON, SEYRESSE, SIEST, SORDE-L'ABBAYE, SORE, SORT-EN-CHALOSSE, SOUPROSSE, SOUSTONS, TALLER, TARNOS, TOSSE, TRENSACQ, UCHACQ-ET-PARENTIS, URGONS, UZA, VERT, VICQ-D'AURIBAT, VIELLE-SOUBIRAN, VIELLE-TURSAN, VIEUX-BOUCAU, VILLENEUVE-DE-MARSAN, YCHOUX.

2 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX ET VALLÉES DES LUYS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORCENAIS

4 ASSOCIATIONS & ORGANISMES

ASSOCIATION DES MAIRES DES LANDES
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES LANDES
CAPEB DES LANDES
UDAF DES LANDES



CARTE DES ADHÉRENTS 2024

COMMUNES

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

« ... LE CAUE EST À LA DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES QUI PEUVENT LE CONSULTER SUR TOUT PROJET DE PAYSAGE, D'URBANISME, D'ARCHITECTURE OU D'ENVIRONNEMENT... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4 (modifié par Ordonnance du 20 janvier 2021)

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

Les collectivités territoriales peuvent être accompagnées pour tous les projets concourant à l'aménagement du territoire et ayant pour ambition l'amélioration du cadre de vie. Le CAUE ne peut exercer de missions de maîtrise d'œuvre. Il est un outil d'aide à la décision.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DU CAUE

Après avoir sollicité le CAUE par écrit, la commune reçoit un conseiller. Grâce à son expertise et sa connaissance du terrain, ce dernier apporte un conseil « sur mesure », du simple diagnostic à la définition d'une méthode ou d'une stratégie visant à développer un projet complexe.

En 2024, le CAUE est intervenu sur **80 dossiers**. Les projets d'architecture ont été les plus nombreux. Les sujets liés à l'urbanisme ont diminué, ceux attachés à l'environnement et au paysage sont stables. Quant aux projets liés au territoire, ils ont augmenté légèrement.

Les conseils ont porté principalement en 2024 sur les domaines suivants :

Architecture

- Équipements publics
- Construction de logements
- Élaboration de chartes pour les devantures et enseignes des commerces
- Opération de plans-façades

Urbanisme

- Aménagement des espaces publics centraux
- Opération de traversées/entrées de bourgs
- Démarches d'extensions urbaines

Environnement

- Aménagements paysagers et fleurissement

Territoire

- Revitalisation des centres-bourgs, plans de référence
- Opération « petites villes de demain »

Le CAUE porte un regard neutre et indépendant sur le projet envisagé. Dans le cadre de son analyse, il interroge le contexte, les besoins des administrés et les finalités recherchées. Le détail des interventions, classées par domaine, est présenté ci-dessous et jusqu'à la page 15.

Architecture > 45

Arboucave | programme de logements

Arsague | rénovation de la cour d'école

Association « arbre à pain » | transformation d'un bâtiment en épicerie sociale

Audon | extension de la salle des fêtes

Baudignan | bâti communal

Belhade | réalisation de gîtes touristiques

Capbreton | charte enseignes et devantures

Capbreton | préconisations quant à des maisons remarquables

Capbreton | plan façades

Castelner | réhabilitation de maison en logement social

Castets | plan façades et clôtures

Cauneille | rénovation d'un ancien logement

Cazalis | construction de logement

Cazères | restructuration intérieure de l'école

Cazères | rénovation de l'ancien local de la poste

Classun | réhabilitation du foyer rural

Commensacq | création d'un multiple-rural

CdC Grands lacs | recyclerie, tiers-lieu et musée de l'eau

CdC Pays grenadois | projet de maison de santé

Coudures | implantation d'un café associatif

EHPAD Tartas | sécurisation du site et restructuration de la cuisine



Eyres-Moncube | construction de trois maisons et réhabilitation d'une maison
Gastes | refonte de commerces
Gousse | rénovation du logement de l'école et aménagement d'une aire de jeux
Grenade | aménagement extérieur de la cour d'école
Herm | aménagement d'une salle de réunion
Laglorieuse | local associatif
Larrivière | réhabilitation de la salle polyvalente
Lévignacq | charte patrimoniale
Linxe | plan façades et clôtures
Mant | réhabilitation de maison et dépendances
Mimizan | charte des commerces autour de la place du marché
Parentis | accompagnement sur permis de construire
Pey | aménagement de maison
Philondenx | rénovation du foyer et parking
Pomarez | construction d'un nouveau restaurant scolaire
Renung | réaménagement, extension de la mairie
Saint-Cricq-Chalosse | habitat inclusif
Saint-Gein | réaffectation d'une ancienne boulangerie et d'un ancien restaurant
Saint-Pandelon | création d'un bâtiment multi-services
Sore | réaménagement de locaux industriels
Soustons | plan façades
Syndicat mixte de gestion des milieux naturels | rénovation énergétique des gîtes d'Orx et d'Arjuzanx
Tosse | réfection de la cour de récréation
Ychoux | renaturation et réaménagement de la cour d'école

Urbanisme > 14

Arue | aménagement de la voie communale
Arue | aménagement de lotissement
Aurice | aménagement de parcelles pour la création d'un lotissement
Carcarès-Sainte-Croix | implantation d'un city-stade et parking
Cère | divers projets communaux
Horsarrieu | réaménagement du centre-bourg et création d'un espace piéton
Lagrange | aménagement du centre-bourg
Lit-et-Mixe | aménagement des espaces publics
Montfort-en-Chalosse | espaces publics et liaisons
Nassiet | aménagement des abords de l'école
Nassiet | requalification du centre-bourg
Pouydesseaux | aménagement d'une place
Saint-Geours-d'Auribat | aménagement des espaces publics
Saint-Julien-d'Armagnac | aménagement de deux parcelles

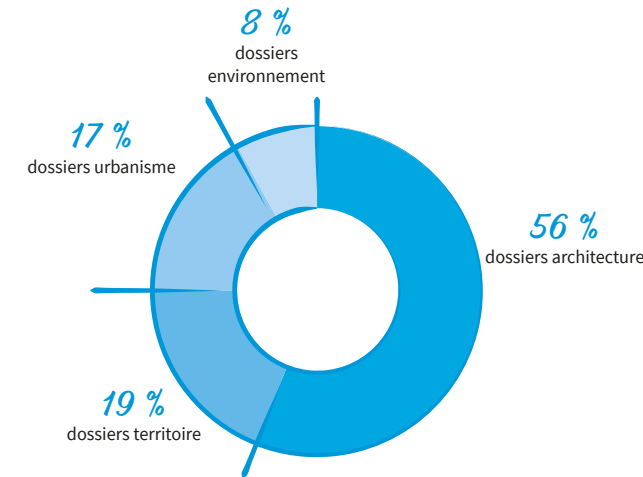
Environnement > 6

Bascons | plantation d'arbres
Canenx | revégétalisation du centre-bourg
Capbreton | palette végétale
CdC Pays grenadois | aménagement de la cour du centre de loisirs
Le Vignau | aménagement paysager d'un parking
Mézos | palette végétale

Territoire > 15

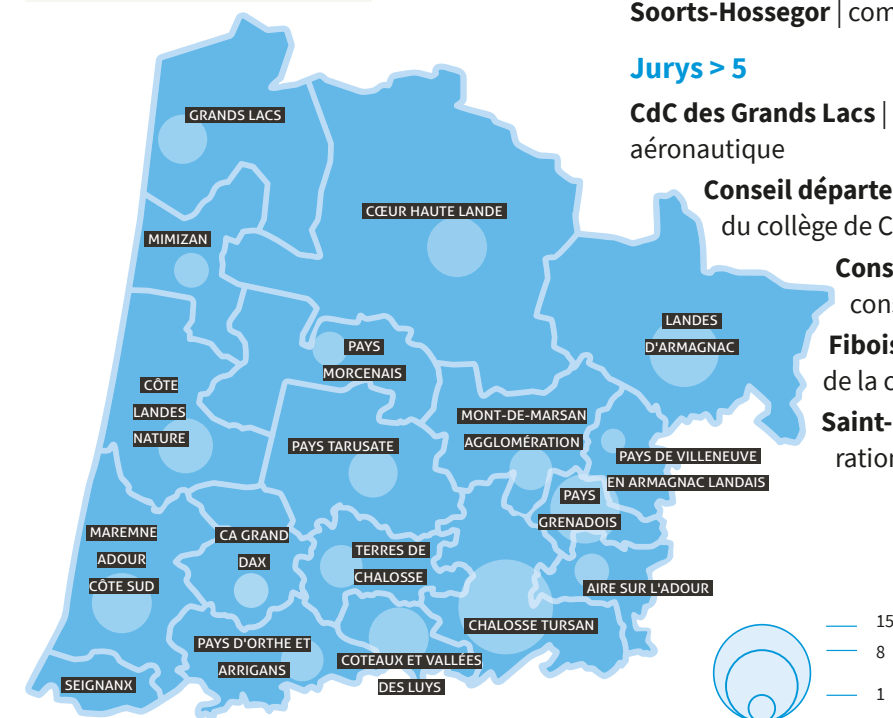
Amou | suivi-animation du plan de référence
Amou | petites villes de demain
Bretagne-de-Marsan | plan de référence
Gabarret | petites villes de demain
Geaune | suivi-animation du plan de référence
Geaune | petites villes de demain
Labastide-d'Armagnac | suivi-animation du plan de référence
Montfort-en-Chalosse | petites villes de demain
Pimbo | élaboration du plan de référence
Pissos | actualisation du plan de référence

Roquefort | petites villes de demain
Samadet | élaboration du plan de référence
Sorde-l'Abbaye | divers projets communaux
Taller | plan de référence
Ygos | plan de référence



REPARTITION DES DOSSIERS PAR DOMAINES

LOCALISATION DES 80 DOSSIERS D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS



Le CAUE participe également aux réflexions territoriales en s'impliquant dans des groupes de travail, des commissions préfectorales, des jurys... 18 interventions ont eu lieu dans ce cadre. Elles sont détaillées ci-dessous.

Groupes de travail > 2

CdC Terres de Chalosse | PLUi
Qualibat | commission examen

Instances territoriales et commissions thématiques > 11

Agglomération du Grand Dax | commission locale SPR
Conseil régional | stratégie régionale pour la biodiversité
CdC Cœur Haute Lande | commission locale SPR Solférino
DDTM | atlas des paysages
DDTM | club petites villes de demain
Landes Attractivité | comité villages fleuris
PNR des Landes de Gascogne | observatoire photographique des paysages
PNR des Landes de Gascogne | plan paysage
Préfecture des Landes | CDAC
Préfecture des Landes | CDNPS
Soorts-Hossegor | commission locale SPR

Jurys > 5

CdC des Grands Lacs | construction d'un pôle aéronautique
Conseil départemental | restructuration du collège de Capbreton
Conseil départemental | construction campus autisme
Fibois | prix régional de la construction bois
Saint-Paul-lès-Dax | restructuration d'un équipement public



SCHÉMA DE PRINCIPE DE L'AMÉNAGEMENT CONSEILLÉ

EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT

CRÉER DE NOUVEAUX LOGEMENTS COMMUNAUX Aurice

La commune d'Aurice a sollicité le CAUE 40 en vue d'aménager un terrain situé à proximité du centre-bourg, facilement accessible à pied. Concernant le contexte urbain, la parcelle en question est entourée de logements individuels, isolés ou organisés en lotissement. Les constructions ne sont pas implantées en bord de route, ce qui confère une impression très aérée, accentuée par la végétalisation du site. La parcelle est occupée par une maison récente, mélangeant style basco-landais et ferme d'airial. Elle forme un ensemble cohérent avec une grange traditionnelle et une annexe de type bergerie. Ces constructions sont vacantes depuis au moins 10 ans. La commune souhaite pouvoir proposer sur ce site une offre de logements et de services pour la petite enfance.

Principes généraux de l'aménagement

Le CAUE a donc réalisé une étude de préféabilité de l'aménagement de la parcelle, permettant à la municipalité d'Aurice de choisir des axes d'aménagement répondant à ses besoins. Au préalable, des principes généraux ont été présentés :

- proposer des parcelles de forme géométrique longitudinale, correspondant aux formes de parcelles existantes, s'adaptant à la topographie ;
- réfléchir à l'orientation des parcelles afin de permettre une implantation optimisée des constructions favorisant un confort thermique naturel et économique ;
- privilégier une implantation des constructions dans les parcelles parallèles à la voie d'accès principale ou bien perpendiculaire, en privilégiant les bonnes orientations bioclimatiques pour les façades ;
- permettre les apports solaires passifs et directs aux constructions voisines en reprenant les gabarits et volumétries des maisons traditionnelles landaises (volumétrie simple à



PARCELLE COMMUNALE À AMÉNAGER À AURICE

angles droits et nombre de pans de toiture limité).

Le scénario retenu

- 1- Supprimer le bâti existant tout en gardant pour objectif de réaliser des constructions neuves en référence à l'architecture locale.
- 2- Créer une voirie en U pour desservir l'ensemble des logements de la parcelle, et des cheminements piétons en revêtement perméable, en conservant le caractère rural des aménagements réalisés.
- 3- Conserver le caractère végétal du site et gérer les eaux de ruissellement dues à la topographie du terrain.
- 4- Construire les logements en premier plan sur la parcelle et proposer du stationnement associé aux garages.

Cahier des charges et consultation

La commune, maître d'ouvrage des constructions, tendra à rechercher une harmonie architecturale avec la construction existante et prendra comme référence pour les garages, les annexes traditionnelles en bois de type grange ou bergerie (volume simple à deux pans de toiture et bardage bois vertical).

Le CAUE 40 a finalisé son conseil en rédigeant le cahier des charges techniques, document sur lequel la municipalité s'est appuyée pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.



AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON DOUCE À BELHADE

VALORISER ET SÉCURISER LA TRAVERSÉE DU BOURG Belhade

Commune de 205 habitants située au nord du département des Landes, Belhade fait partie de la Communauté de communes Cœur Haute Lande. Elle est intégrée au Parc naturel régional des Landes de Gascogne et bénéficie d'une certaine attractivité touristique compte tenu de sa proximité avec l'autoroute A63 (20 min.) et l'océan Atlantique (45 min.).

Le village, paisible et pittoresque, a consulté le CAUE 40 car il souhaitait valoriser son centre-bourg en le sécurisant et en aménageant des liaisons douces et la place de la mairie.

Typologie du village

À Belhade, le centre s'organise de façon traditionnelle autour de l'église, de la mairie, d'un foyer rural, d'une place avec un kiosque et un restaurant. Les bâtiments sont assez éloignés les uns des autres et laissent une belle place à de larges espaces enherbés. Au sud, la petite Leyre et le sentier botanique « le chemin de la salamandre » sont prisés des pêcheurs et des randonneurs. Enfin, la commune dispose d'une zone sportive et de loisirs composée d'un terrain de tennis, d'une table de ping-pong abritée, d'un city-stade (basket-ball et volley-ball), d'un terrain de foot inutilisé et d'une aire de jeux pour enfants.



SCHÉMA DE PRINCIPE PROPOSÉ À BELHADE

Les différents axes de l'aménagement

À partir de ce constat et des besoins exprimés par la commune, le CAUE a proposé un scénario en 6 points.

- 1- Réduire la vitesse en entrée de bourg en marquant significativement le passage piéton et rendre ainsi plus lisible l'accès au sentier de promenade, avec signalisation.
- 2- Réaménager les accès à l'espace parking en rassemblant l'entrée et la sortie, redonner sa place au chêne remarquable en valorisant l'espace situé en dessous et en le distinguant de l'espace circulé.
- 3- Requalifier le parvis et la traversée au pied du cimetière dans la continuité de la liaison douce.
- 4- Requalifier la liaison douce en la poursuivant côté ouest, avec reprise du revêtement de sol.
- 5- Marquer plus nettement le bas-côté à l'est pour mieux le distinguer de la route et assurer la sécurité.
- 6- Requalifier les espaces devant la mairie, le foyer rural, le kiosque et le cimetière pour créer de vrais parvis conviviaux et sécurisés.

REQUALIFIER LE CENTRE-BOURG Nassiet

Nassiet est une commune rurale des Landes, organisée en village-rue, le long de la départementale D13. Sa traversée d'est en ouest se découpe en plusieurs « séquences » marquées par ses équipements communaux et ses quelques aménagements urbains.

Le projet global

Une intervention en 5 temps est envisagée.

- 1- La réhabilitation de la maison rurale, aménagement du hangar et des abords avec l'école (étude du CAUE).
- 2- La reprise de la voirie et des circulations piétonnes, réaménagement des parvis de l'église, de la mairie et du foyer communal.
- 3 et 4- La réorganisation de l'aire de stationnement et du parvis du gymnase.
- 5- Le retraitement de l'entrée côté est, aménagements piétons et connexion du lotissement au centre-bourg.



SCHÉMA DE PRINCIPE QUANT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DE NASSIET

La séquence 1

La commune a acquis un terrain en face de l'école, comprenant une maison rurale, un four à pain et un hangar. Trois axes de transformation ont été envisagés :

- concernant la maison rurale : création de logements communaux et d'un commerce pour dynamiser le bourg et maintenir la fréquentation de l'école ;
- pour le hangar : réhabilitation en aire de sport couverte, local communal ou site de loisirs ;
- aux abords de l'école : réaménagement pour améliorer la circulation et la sécurité piétonne.

Le conseil du CAUE

Le CAUE a concentré son étude sur cette séquence, comprenant trois interventions principales.

Les principes d'aménagement suivants ont été proposés :

- maintien de l'identité rurale par des aménagements sobres et intégrés ;
- optimisation des cheminements et des stationnements ;
- valorisation du patrimoine bâti et des usages partagés.

Cette étude s'inscrit dans une stratégie globale, visant à harmoniser chaque partie du village afin de renforcer sa cohérence et sa convivialité.



NOUVEAU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE DE TOSSE



ATELIER DE CONCERTATION AVEC LES ÉLÈVES



MAQUETTE RÉALISÉE LORS DES ATELIERS DE CONCERTATION

POUR UNE NOUVELLE COUR D'ÉCOLE

Tosse

La commune de Tosse a sollicité le CAUE des Landes pour l'accompagner dans sa démarche de réaménagement de la cour de l'école élémentaire et maternelle.

Une partie des bâtiments du groupe scolaire a subi un incendie en septembre 2022, et a ensuite fait l'objet d'une reconstruction en 2024, aboutissant à un équipement partiellement renouvelé.

Concertation avec les usagers

Les élus ont souhaité mettre en place, avec le CAUE, une démarche participative, pour consulter les usagers de la cour, avant de procéder aux travaux d'aménagement. Le CAUE a donc organisé une démarche en plusieurs étapes auprès des enfants, mais aussi du personnel de l'établissement et des services techniques, pour recueillir les besoins et attentes vis-à-vis du futur aménagement.

Des ateliers ont ainsi été organisés avec les enfants. Trois groupes ont produit trois maquettes illustrant leurs intentions d'aménagement. Les enfants se sont révélés motivés et intéressés. Ils ont été une force de proposition active, et ont contribué à alimenter la tonalité du programme.

Les différentes attentes du projet

À l'issue de ces consultations, une synthèse a été établie, faisant apparaître les attentes fonctionnelles globales :

- renforcer le confort et renaturer les espaces ;
- faciliter la gestion ;
- améliorer le vivre ensemble dans la cour ;
- garantir la sécurité et faciliter la surveillance.

Des attentes liées aux composantes de l'aménagement ont également été formulées :

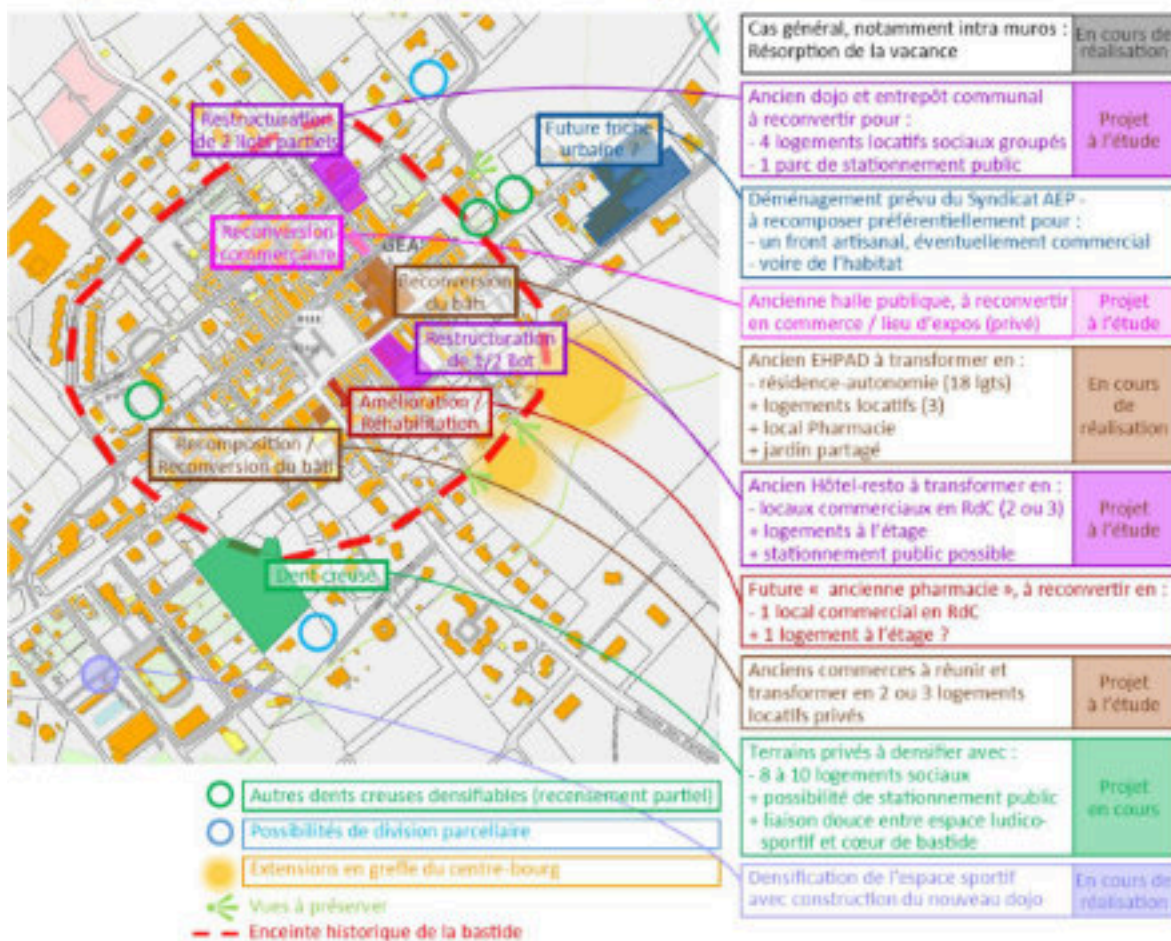
- renaturer les sols, revégétaliser ;
- équiper la cour avec du mobilier spécifique ;
- s'appuyer sur le bâti existant.

Enfin, différents types d'espaces ont été déterminés : calme, activités, sportifs, exploration.

Les étapes suivantes seront la finalisation du programme et la consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre, pour un chantier prévu durant l'été 2026.

GEAUNE : Bastide + ancien chef-lieu de canton
756 hbts
Typo-morphologie : tissu aggloméré historique + petite centralité peu polarisée

- Parmi les possibilités de sobriété foncière, au moins 6 sont immédiatement pertinentes :
 - Résorption de la vacance (OPAH en cours),
 - Amélioration / Réaménagement du bâti à l'échelle de la parcelle,
 - Reconversion d'immeubles,
 - Recomposition de bâtis mitoyens par adjonction d'unités foncières,
 - Restructuration d'îlots partiels,
 - Construction sur certaines dents creuses appropriées (hors "jardins" de la bastide par exemple).
- A noter : les déplacements du dojo et de l'entrepôt communal permettent de récupérer du foncier en cœur de bastide ; cette mutation nécessite un travail de réflexion et de prospective municipale.
- La densification en lotissement n'est pas opportune. Toutefois, quelques parcelles pavillonnaires pourraient se prêter à division.
- La recomposition/optimisation de friches urbaines pourrait également être un sujet d'investigation, à terme.
- Cet état des lieux ne permet pas de visualiser les bâtiments sous occupés, susceptibles de mutations pour une meilleure adéquation entre surface habitable et occupation (cas de grandes bâtisses occupées par 1 seule personne) ; la livraison de la résidence-autonomie permettra probablement de libérer certaines de ces habitations.
- L'extension des zones constructibles ne pourrait concerner que quelques secteurs en accroche avec le bourg, permettant de développer une part d'accession à la propriété et de conserver ainsi une forme de mixité sociale dans la production immobilière globale. Des prescriptions en termes de compacité sont attendues.



EXEMPLES DE POSSIBILITÉS DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE EN CENTRE-BOURG

RÉSILIENCE, PROSPECTIVE ET QUALITÉ URBAINE

Geaune

Dans l'optique du « Zéro artificialisation nette » (ZAN) et l'objectif d'un développement harmonieux, le CAUE a accompagné la commune de Geaune dans sa démarche d'optimisation de l'espace, pour offrir des possibilités d'habiter en cœur de bastide, voire en accroche avec le bourg.

De multiples opportunités identifiées

Au sein même du tissu central de la commune, ont été repérés :

- un petit gisement de logements vacants à réhabiliter ;
- le réaménagement de certains logements et commerces sur une même parcelle ;
- quelque(s) possibilité(s) de recomposition immobilière par réunion de bâtis mitoyens, pour un habitat locatif privé ;
- la reconversion d'immeubles, avec programme multifonctionnel d'habitat et activités ;
- la restructuration d'îlots partiels ou demi-îlots, avec recours à des opérateurs publics à des fins d'habitat locatif, avec possibilités d'activités commerciales en rez-de-chaussée et intégration de stationnements publics ;
- des potentialités de densification de dents creuses (parcelles non construites situées dans l'enveloppe urbaine).

Densifier, oui... mais en vert

Autant la densification est un objectif soutenable de moindre consommation de l'espace, autant le développement durable est une affaire globale, pas uniquement foncière. Ainsi, préserver des zones végétales à l'intérieur d'un bourg est un enjeu majeur, qui enrichit la biodiversité, prémunit contre certains risques, convoque des usages sociaux diversifiés, ou qualifie les structures urbaines, a fortiori dans un département rural. Dans le cas de Geaune, il semble ainsi essentiel de conserver, intramuros, les jardins de la bastide, ainsi que de végétaliser les rues ou les places par la plantation d'arbres et essences grimpantes, de préserver les vues vers les coteaux sud, d'intégrer les constructions à leur environnement...

La mixité : un enjeu crucial

Malgré les nombreux outils et acteurs à disposition des collectivités, force est de constater que l'éventail des possibilités de développement vertueux est souvent peu mobilisé. Pour mieux densifier, on s'oriente bien souvent vers un habitat social avec opérateurs publics. C'est une démarche louable, qui contribue à étoffer l'offre sociale et poser les bases de trajectoires résidentielles.

Encore faut-il, pour agir sur la mixité fonctionnelle de la ville et assurer un équilibre sociologique des populations, dialoguer avec des structures parapubliques ou des investisseurs privés à même de diversifier l'offre de logements tout en continuant à offrir quelques terrains à bâtir à de jeunes ménages.

Ne pas oublier la qualité urbaine

Au nombre des points de vigilance, l'insertion des nouvelles opérations est un souci bien plus collectif qu'il n'y paraît, particulièrement quand on agit sur les cœurs de villes. Plus elle est anticipée, meilleure est l'acceptation de nouveaux usages par les riverains et citoyens. Dans ces conditions, les élus peuvent faire appel à des architectes-conseils, ou orienter les pétitionnaires vers des structures départementales telles que le CAUE ou l'UDAP des Landes.

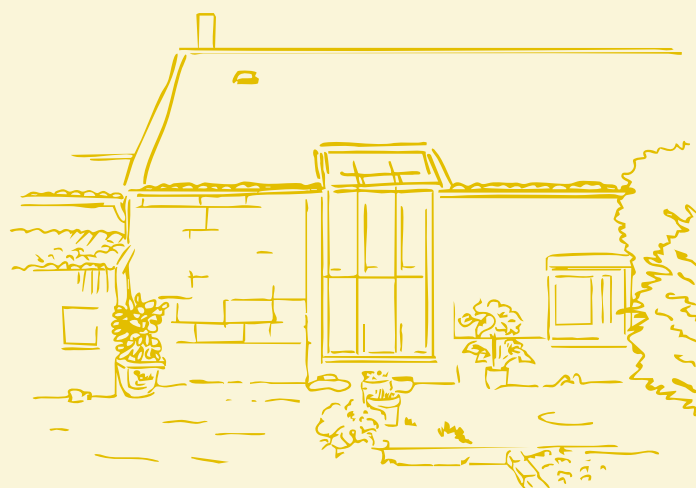
Le rôle de l' élu

Toutes ces solutions d'optimisation du foncier et de l'immobilier résultent :

- d'une bonne connaissance de la commune par son maire ;
- d'une bonne appréhension des enjeux, et de la volonté d'un développement harmonieux ;
- d'un suivi attentif des opportunités à saisir, s'appuyant sur l'ingénierie départementale, qui aide les élus à mieux analyser les potentialités de leurs territoires et à se projeter de manière qualitative.

«... LE CAUE FOURNIT AUX PERSONNES QUI DÉSIRENT CONSTRUIRE LES INFORMATIONS, LES ORIENTATIONS ET LES CONSEILS PROPRES À SAISIR LES ENJEUX PAYSAGERS DES SITES URBAINS ET RURAUX CONCERNÉS ET À ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE [...], SANS TOUTEFOIS SE CHARGER DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE...»

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3 (modifié par Ordonnance du 20 janvier 2021)



CONSEILLER LES PARTICULIERS

L'architecture pour tous ! Chaque particulier, porteur d'un projet de construction, de réhabilitation ou d'agrandissement, peut rencontrer gratuitement un conseiller du CAUE.

AU SERVICE DES HABITANTS

Division foncière, façade, clôture, agrandissement... nombreux sont les sujets évoqués lors des conseils architecturaux aux particuliers.

Les quatre architectes-conseillers du CAUE 40 renseignent, chaque semaine, les pétitionnaires qui les consultent.

En 2024, trois communes ont accueilli des permanences : Dax, Labouheyre et Mont-de-Marsan. Mais le conseil peut également être réalisé par téléphone, mail ou visioconférence. L'architecte du CAUE n'exerce aucune mission de maîtrise d'œuvre. Il se limite à intervenir en amont du projet architectural pour accompagner notamment, dans :

- le choix du terrain, l'implantation de la future construction, l'intégration dans son environnement, la volumétrie, les matériaux, les solutions d'économie d'énergie, etc. ;
- la réglementation (règlements d'urbanisme, normes, démarches administratives ...).

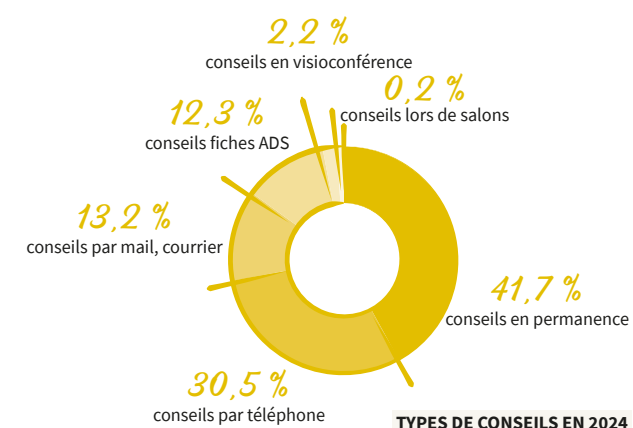
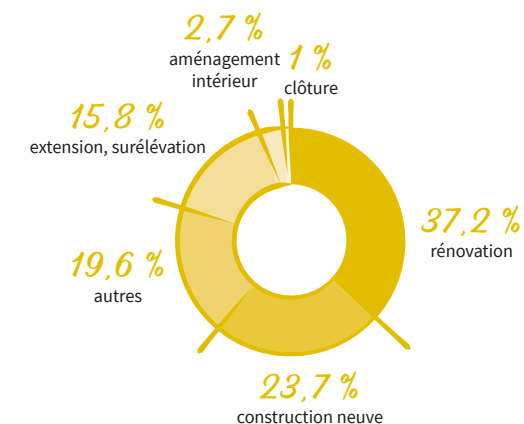
Le chargé de mission paysage et environnement peut également être sollicité pour améliorer la qualité de certains projets.

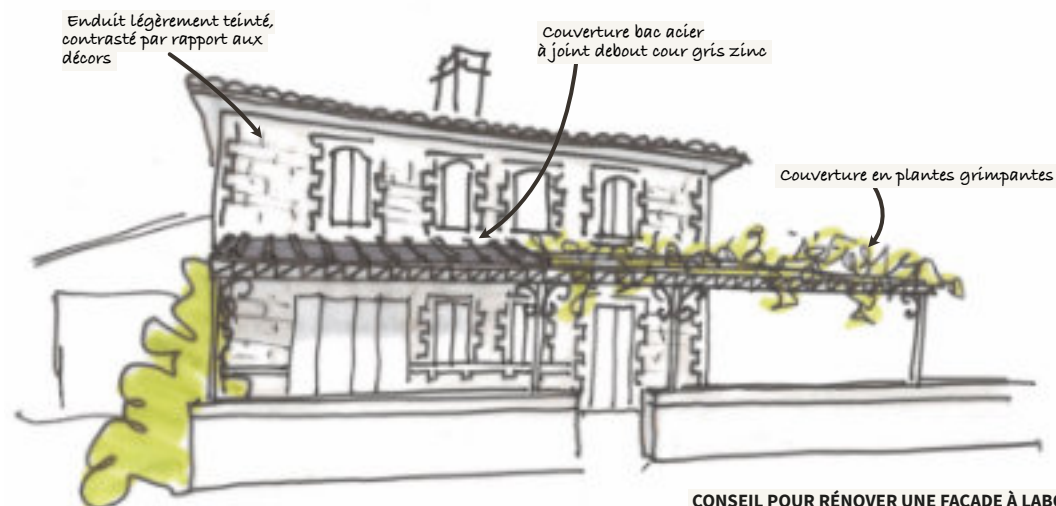


CONSEIL EN PERMANENCE À MONT-DE-MARSAN



NATURE DES PROJETS





CONSEIL POUR RÉNOVER UNE FAÇADE À LABOUEYRE



CONSEIL D'AMÉLIORATION À CAGNOTTE

EXEMPLES DE CONSEILS

INTÉGRER SON PROJET DE CONSTRUCTION EN MILIEU RURAL

Cagnotte

Pour des raisons de coûts et de temporalité de chantier, un particulier souhaite réaliser une maison de type préfabriquée, dans un secteur rural de la commune. Son projet se situe à proximité d'une plantation de bouleaux bien ordonnancée sur une parcelle dominant la route.

Dans un premier temps, l'architecte-conseillère du CAUE lui suggère de réfléchir

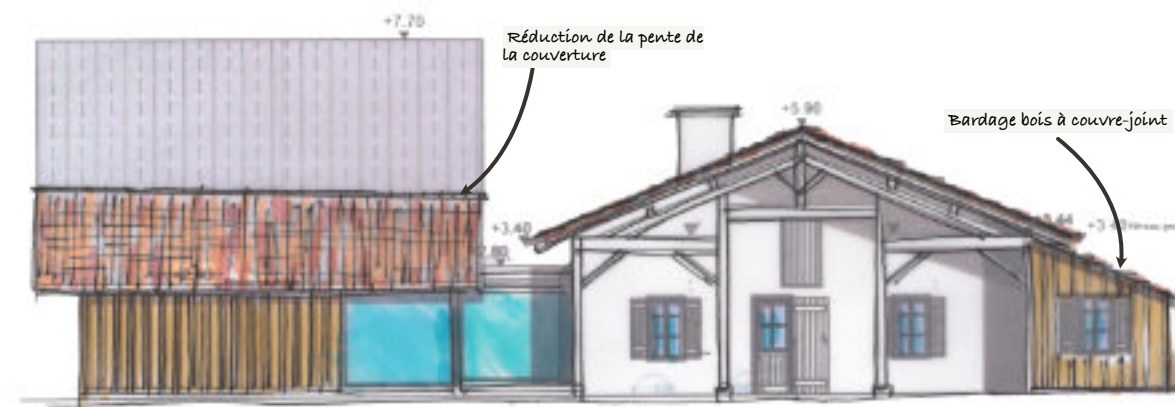
à un projet de construction en bois préfabriquée. Le particulier revient, dans un second temps, avec la volonté de faire une maison container. Mais le règlement de la zone impose des constructions avec une toiture à deux pans minimum, couverte en tuiles.

Le particulier finit par faire appel à un architecte qui produit les dessins initiaux. À partir de ces derniers, **un conseil d'amélioration** est proposé par le CAUE tant sur la façade que sur la logique d'organisation intérieure de la maison.

BIEN RÉNOVER UNE FAÇADE Labouheyre

Un couple habite une demeure caractéristique de la typologie « maison de bourg ». Dans le cadre de travaux de ravalement de la façade côté rue, il s'interroge sur la modification d'une pergola métallique, ouvrage en cohérence avec la typologie du bâti. La réglementation indique qu'en cas de modification, les couvertures métalliques ne sont pas autorisées ; une couverture en tuiles doit être mise en place. La structure n'étant pas adaptée pour recevoir de la tuile, les particuliers souhaitent opter pour une couverture transparente en plexiglas.

Une discussion s'engage avec le service urbanisme afin de trouver **un compromis acceptable** : conservation de la structure métallique actuelle et thermolaquage de celle-ci dans des teintes neutres (gris moyen, marron...) ; couverture de celle-ci avec un bac acier à joint debout de



CONSEIL POUR LA CRÉATION D'UNE EXTENSION À VIELLE-SOUBIRAN

couleur zinc sur une partie dans un esprit atelier (dispositif adapté à cette typologie) ; et suppression de la couverture sur une autre partie pouvant servir de support pour une plante grimpante plantée en pied de la structure afin d'assurer un confort d'été et un aspect visuel agréable.

En complément, des conseils sur la réfection de l'enduit sont également apportés par le CAUE 40 tel le type de couleur à privilégier pour l'adapter au contexte et créer un contraste avec les encadrements des menuiseries ainsi que le détail des décors particuliers existants à conserver (notamment le trait de coupe sur l'enduit à réaliser à la truelle par le maçon sur enduit frais).

CRÉER UNE EXTENSION À SON HABITATION TRADITIONNELLE Vielle-Soubiran

Un pétitionnaire souhaite créer deux extensions latérales à sa maison traditionnelle d'airial. Il envisage ainsi une première extension au nord sous la toiture ; et une seconde, au sud, plus importante, s'inspirant de la typologie des anciennes bergeries souvent présentes dans les airiaux. Reliée à la maison existante par un module transparent, cette dernière présente une pente de toiture très marquée, recouverte de bacs acier.

Sur cette base, **les observations de l'architecte-conseillère** du CAUE 40 ont été les suivantes :

- l'accroche de l'extension sud est bien adaptée mais la volumétrie de la toiture de la bergerie n'est pas appropriée car le volume et la position concurrencent visuellement le bâti existant. Également, le recours au bac acier (un matériau contemporain en rupture avec la toiture traditionnelle de la maison) n'est pas opportun ;
- concernant l'extension nord, la toiture descend trop bas et crée un déséquilibre visuel dans la lecture de la façade de l'habitation.

Les recommandations pour ce projet ont donc été de :

- revoir la pente de l'extension sud et son matériau de couverture afin de réduire l'impact visuel et la volumétrie ;
- réduire la longueur de façade quant à l'extension nord et recouvrir l'ensemble d'un bardage bois à couvre-joint afin de ne pas pénaliser la lecture de la façade principale de la maison existante.

« LE CAUE A POUR MISSION DE DÉVELOPPER
L'INFORMATION, LA SENSIBILITÉ ET L'ESPRIT DE
PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LE DOMAINE DE
L'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU PAYSAGE. »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1 (modifié par Ordonnance du 20 janvier 2021)



SENSIBILISER LES PUBLICS

Les actions de sensibilisation s'adressent principalement aux élus, aux techniciens et aux jeunes publics. Afin de mieux comprendre les ressorts qui influencent le cadre de vie et d'inciter à en devenir acteur, des visites, des conférences ou des expositions ont ainsi été programmées.

LES « RENDEZ-VOUS »

Au cours de l'année 2024, ont été organisées des rencontres thématiques destinées aux élus, techniciens des collectivités territoriales et professionnels du territoire. Celles-ci ont été l'occasion de s'intéresser à des sujets d'actualité propres aux domaines d'action du CAUE, intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des années à venir.

Rencontres, conférences et tables rondes

D'avril à octobre 2024, quatre *Rendez-vous* étaient au programme.

— « **Comment les collectivités locales peuvent-elles contribuer à la préservation de la biodiversité ?** » a permis non seulement de dresser un état de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine et dans les Landes, mais également de rappeler les moyens à la disposition des collectivités.

— « **Le projet de paysage au service de la transition écologique** » a présenté les avantages de la démarche paysagère au service de la transition écologique et exposé deux exemples concrets de plans de paysage.

— « **Comment concilier sobriété foncière et besoins d'accueil des territoires ?** » a introduit l'étude relative au devenir des formes urbaines des villes et villages landais, commandée par le CAUE 40.

— « **Un bâtiment plusieurs vies ? Changement d'usages et reconversions** » a abordé les défis posés par la transition écologique incitant à transformer les édifices vacants pour leur donner une deuxième, voire une troisième vie.



RENDEZ-VOUS ORGANISÉ À MUGRON

Lors de chacune de ces rencontres, des experts et grands témoins ont répondu présents, tels Jean-Pierre Thibault, membre-fondateur et président du collectif Paysages de l'après-pétrole, Clémence de Selva, architecte-urbaniste, coautrice de l'ouvrage *La ville stationnaire, comment mettre fin à l'étalement urbain ?* ou encore Dominique Gauzin-Müller, architecte, chercheuse et enseignante. De nombreux organismes ont été représentés (DDTM, CD40, ARB, etc.) et des expériences de terrain ont été partagées par des élus ou des professionnels.

Les contenus (détails des programmes, diaporamas diffusés) sont consultables sur le site internet du CAUE 40.

Nombre de participants : un peu plus de 200 personnes.
26 intervenants ont apporté leur expertise.



VISITE DES ARÈNES DE VIEUX-BOUCAU

PROJET GASCON 2023-2024

Depuis 2023, le CAUE 40 est partenaire du « Projet gascon », un parcours d'éducation artistique et culturel porté par le Département des Landes, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et la Fédération française de la course landaise.

Devenir incollable sur l'architecture des arènes

Il s'agit ainsi pour les architectes-conseillers du CAUE de présenter l'architecture des arènes du territoire. Les interventions ont eu lieu en classe ou in situ auprès d'élèves des cycles 2 et 3 inscrits dans le dispositif. L'évolution des courses taurines dans l'histoire, la nécessité de construire des arènes, leur forme, leurs matériaux... ont été abordés à l'appui d'un diaporama interactif ou au contact direct d'une arène.

Un diaporama relatif à l'architecture des arènes a par ailleurs été remis à la DSDEN afin de rendre accessible les contenus aux enseignants inscrits à l'opération *Petits détectives du patrimoine*.

Écoles ayant bénéficié de l'intervention du CAUE : Vieux-Boucau, Cazères-sur-l'Adour, Hastingues et Le Vignau, soit 225 élèves.



VISITE SUR LES BERGES DE LA MIDOUZE

LES ENFANTS DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la manifestation nationale *Les enfants du patrimoine*, organisée le vendredi qui précède les Journées européennes du patrimoine (JEP), le CAUE 40 a proposé une visite ludique à plusieurs écoles de Mont-de-Marsan.

Une visite ludique, d'un pont à l'autre

Le thème de cette action « Sur les berges de la Midouze, d'un pont à l'autre » s'inscrivait dans la thématique nationale des JEP : patrimoine des itinéraires, des connexions et des réseaux.

Au fil d'un parcours longeant la rivière montoise, différentes étapes ont permis de sensibiliser les élèves à l'architecture et au patrimoine de la préfecture des Landes.

Les ouvrages d'art, l'ancien port de la ville, quelques demeures de négociants et commerçants... ont ainsi fait l'objet d'observations. Des énigmes réalisées à partir de cartes postales anciennes, de photographies de chantier... ont permis aux enfants d'avancer d'un point à l'autre. Près de 94 élèves ont pu bénéficier de cette visite conduite par deux architectes-conseillers du CAUE. Une belle journée d'immersion au cœur du patrimoine bâti et historique de la ville de Mont-de-Marsan !

Nombre de classes accueillies : 4 classes de cycle 3.

MA MAISON S'AGRANDIT

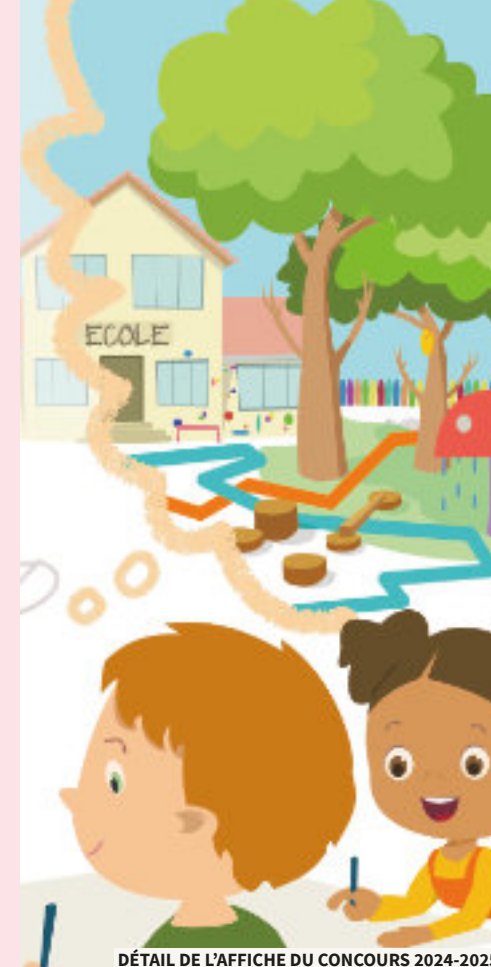
Pour sa quatrième édition, le concours de dessins du CAUE 40 a battu tous les records ! 625 dessins provenant de 45 classes différentes, couvrant tout le département des Landes, ont ainsi été reçus.

Afin de déterminer les différents prix, un jury s'est réuni le 16 janvier 2024. Il était composé : de la présidente du CAUE, de conseillers pédagogiques de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale), d'une instructrice du droit des sols de l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales, d'une architecte-conseillère et de la chargée de l'action culturelle du CAUE. Au total 24 élèves ont été récompensés à titre individuel.

Les lauréats du concours récompensés

Dans le courant des mois de mai et juin 2024, le CAUE 40 s'est ainsi rendu dans les écoles et collèges lauréats pour remettre à l'ensemble des gagnants le kit du petit architecte : carnet de croquis, crayons, règle, livre d'activités sur l'architecture... afin d'encourager les petits architectes en herbe !

Les deux « premiers prix » des classes de cycle 1 ont également permis à leur classe de gagner un atelier de sensibilisation à l'architecture. Quant aux classes des six lauréats des cycles 2 à 4, elles ont été récompensées par une visite architecturale ludique d'un bâtiment, organisée courant juin.



DÉTAIL DE L'AFFICHE DU CONCOURS 2024-2025

CONCOURS 2024-2025

UN NOUVEAU CONCOURS A ÉTÉ LANCÉ À L'OCCASION DES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE 2024. DESTINÉE AUX CYCLES 2, 3 ET 4, CETTE CINQUIÈME ÉDITION A POUR THÈME « RÉVE TA COUR D'ÉCOLE ! ». LE JURY DÉTERMINERA LES LAURÉATS LORS D'UN GRAND ORAL ORGANISÉ EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE.

Exploration architecturale

La salle des fêtes de Brocas-les-Forges, ancienne maison du maître des forges, a été choisie comme exemple d'un bâtiment ayant fait l'objet d'une extension. Les élèves ont ainsi pu découvrir le site grâce à un rallye photo. Ils ont appris à se repérer à partir d'un plan et à observer les détails architecturaux du bâtiment en appréhendant la relation de la construction initiale avec son extension.



ILLUSTRATION DE LA MANIFESTATION « LES ENFANTS DU PATRIMOINE »



EXPOSITION INSTALLÉE À AGROLANDES



À LA MAISON DE LA RÉSERVE D'ARJUZANX



PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DU CAUE 40



ROLL-UP RELATIF À LA MISSION DE CONSEIL

RACONTE-MOI TON ARBRE

Valoriser les arbres de la région, de manière sensible, en associant un récit aux photographies proposées, tel était l'objectif du concours photographique *Raconte-moi ton arbre*. Pour lui donner suite, une exposition a été produite en 2024 par l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine.

Une exposition sensible sur les routes landaises

L'exposition a été accueillie dans différents sites et équipements landais :

- du 8 avril au 3 mai, à la maison du marais d'Orx ;
- du 7 mai au 4 juin, à la médiathèque de Saint-Paul-lès-Dax ;
- du 4 juin au 1er juillet, à Agrolandes (Haut-Mauco) ;
- du 2 au 18 septembre, à la maison de la réserve d'Arjuzanx ;
- du 19 au 21 septembre, au Festival des métiers du bois, à Morcenx-la-Nouvelle.

La médiathèque de Saint-Paul-lès-Dax a présenté *Raconte-moi ton arbre* lors d'accueil de classes (soit 121 élèves, des cycles 1 et 2), a proposé un atelier faisant écho à la thématique de l'arbre (10 participants) et une conférence, animée par le CAUE, sur la place de l'arbre dans nos communes (15 participants).

COMMUNICATION DU CAUE

Afin de dynamiser et moderniser son image, le CAUE des Landes a engagé en 2024 une refonte de sa charte graphique.

La charte renouvelée

L'adaptation a été réalisée à partir des quelques éléments existants qui émanaient de la charte nationale adaptée en 2017 (logotype, polices de caractère). Graphiquement, il a été pris le parti de la verticalité, particulièrement présente dans l'architecture et les paysages landais (colombages, ganivelles, pins, etc.).

La mise en seconde lecture des missions, valeurs et publics cibles, permet un dialogue cohérent et une complémentarité entre le CAUE 40 et le réseau national.

La gamme de couleurs fait directement allusion aux éléments naturels du territoire : le bleu pour l'eau (océan et lacs), le vert pour la forêt et l'agriculture, le jaune pour la dune et le soleil, et le rouge pour l'architecture des maisons (tuiles, peinture). Cette gamme se veut dynamique et chaleureuse.

La nouvelle adaptation de la charte a été déclinée sur différents supports présentant les missions du CAUE et particulièrement le conseil architectural aux particuliers. Elle est également présente sur des roll-up accompagnant les actions de sensibilisation organisées par le CAUE 40 ; sur les diaporamas produits par l'association ; sur les invitations-programmes des *Rendez-vous*...

WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

En 2024, le CAUE 40 a poursuivi sa mobilisation sur le web et sa présence sur trois plateformes sociales. Les informations diffusées sur le site *caue40.com* et ses pages Facebook, Instagram et LinkedIn ont gagné en régularité.

Renforcer la visibilité des actions

Pour améliorer notre présence sur les réseaux sociaux, une page LinkedIn a été créée en mars 2024. Avec Facebook et Instagram, trois réseaux diffusent désormais les actualités et informations associées à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement selon plusieurs axes :

- les activités du CAUE 40. Relais d'actualités du site Internet ;
- séries thématiques liées à nos actualités ou domaines d'activité (biodiversité, paysage, architecture du sport, réhabilitation architecturale...) ;
- expositions, conférences, tables rondes ;
- relais d'informations quant à l'actualité de nos partenaires.



1007, c'est le nombre d'abonnés à la page LinkedIn au 31 décembre 2024.

AGENDA

2025

Au fil de l'année, laissez-vous tenter par les nombreux « Rendez-vous » organisés par le CAUE 40.

Rendez-vous #5

« Territoires possibles, pour des villages attachants et durables » | 21 février | Garein

Formation

« Le paysage, l'élue et le projet local »
18 et 25 mars | CdC Terres de Chalosse

Rendez-vous #6

Balade découverte | 20 mars | Escource

Rendez-vous #7

« Réaménager les cours d'écoles » | 25 juin
Lieu communiqué ultérieurement

Les enfants du patrimoine

19 septembre | Léon, Mont-de-Marsan

Journées européennes du patrimoine

« Patrimoine architectural » | 20 et 21 septembre
Léon, Mont-de-Marsan, Saint-Paul-lès-Dax

Journées nationales de l'architecture

Balade Art Déco | 18 octobre | Hossegor

Rendez-vous #8

Matériaux biosourcés | En novembre
Date précise et lieu communiqués ultérieurement



FORMATION « LE PAYSAGE, L'ÉLU-E, ET LE PROJET LOCAL » À MONTFORT-EN-CHALOSSE



155, rue Martin Luther King
40000 MONT-DE-MARSAN
05 58 06 11 77
contact@caue40.com

caue40.com   